



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
Hainaut

V. ref.:

N. ref.:

RAPPORT N° : 116/070330/90

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue de la Zone 218
6001 Marcinelle

PROPRIETAIRE : FZMO

Adresse : 120 Grand Rue 6000 Charleroi

DEMANDEUR :

Adresse : Ets Deumont

INSTALLATEUR : 38 Rue Leopold Gonble

Adresse : 5150 Genève des Hautes

TVA ou CI : FS 375 081

0495 427988

Date du contrôle : 30/03/07 Type de contrôle : examen de conformité visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Transfert propr. ; Type locaux : Habitation

Début travaux : Fondations avant après 1.10.81 - Installation électrique avant après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 2x250 V Protection raccordement 40A pour 50 A 17A pour

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 16 mm² Inter.gén. : type 03A/03A type 4x16/3A neut

Le électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term. : 19 ; RA : 18 Ohm; RI tot 4 MOhm

DESCRIPTION : Plan schémas unifilaire et de situation

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : NEANT

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 30/03/2012 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

MES. SOTTIAUX

Le directeur,

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN
Organisme Agréé



SIÈGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIÈGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional : Hainaut

EAN : _____
Ref.: _____
Index : _____

V. ref.: _____ N. ref.: _____ RAPPORT N. _____

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue de la Courbe 118
Grand Marcinelle

PROPRIETAIRE : _____
Adresse : 120 Grand Rue Grand Charleroi

DEMANDEUR : _____
Adresse : _____

INSTALLATEUR : Elis Demont
5180 Yverffe les Loupes
FS 315 097

TVA ou CI : _____

Date du contrôle : 30/03/07 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant : 0495 42 79 88
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Transfert propr. ; Type locaux : Habitation

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement 40A Inter.gén. : type So A

Câble aliment, tableau. princ. : 4 X 16 mm² Schéma : TT ; RA : 18 Ohm; RI tot 4 MOhm

Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term.: 14

DESCRIPTION : les schémas unifilaires et de situation

CONTROLES effectués : voir verso
INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : NEANT

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le : _____
le responsable du distributeur
nom : _____
signature : _____

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été vérifiés (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service : 30/03/2007
2. L'installation doit être vérifiée avant le _____ modification ou extension importante exécutée avant cette date.
3. L'installation n'est pas conforme.
L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant qu'il n'y ait pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature
1165 SOTTIAUX

Le directeur,

PLANS, ELECTRICITE.

MAISON UNIFAMILIALE .

MAITRE DE L'OUVRAGE :

M. GUYAUX A.
GRAND ' RUE N° 120
6000 CHARLEROI

TX :

RUE DE LA TOMBE N° 118
6001 MARCINELLE

ARCHITECTE :

SECURITE CHANTIER :

ORGANISME AGREE :

B.T.V.
M.
AGENT N°

BTV HAINAUT

organisme agréé

31.03.2007

126 S. SOTTIAUX

ENTREPRENEUR :

ETS DUSSART THIERRY
ELECTROMECHANICIEN
39 RUE LEOPOLD LENOBLE
5190 JEMEPPE S/S
TVA : 0750315091

DATE :

SIGNATURES :

MARCINELLE
M.GUYAUX A.

TGBT

GENERAL							
300 MA	A	B	C	D	E	F	G
63 A	32 A	20 A	20 A	16 A	20 A	16 A	16 A
30 MA	W	X	Y	Z			H
63 A	20 A	20 A	20 A	16 A			20 A

- A : TAQUE VITRO ESCALIER ET PALIER
- B : CUISINE
- C : SALON ET CUISINE + CAVE
- D : CHAMBRES
- E : CHAUFFAGES CHAMBRES
- F : COMMANDE DES RADIATEURS A ACCUS
- G : SALON ET CUISINE
- H : CHAMBRES

- W : LAVE VAISSELE
- X : M.A.L.
- Y : SECHOIR
- Z : S-DE-BAIN

TGBT 2 : CHAUFFAGE ACCUS

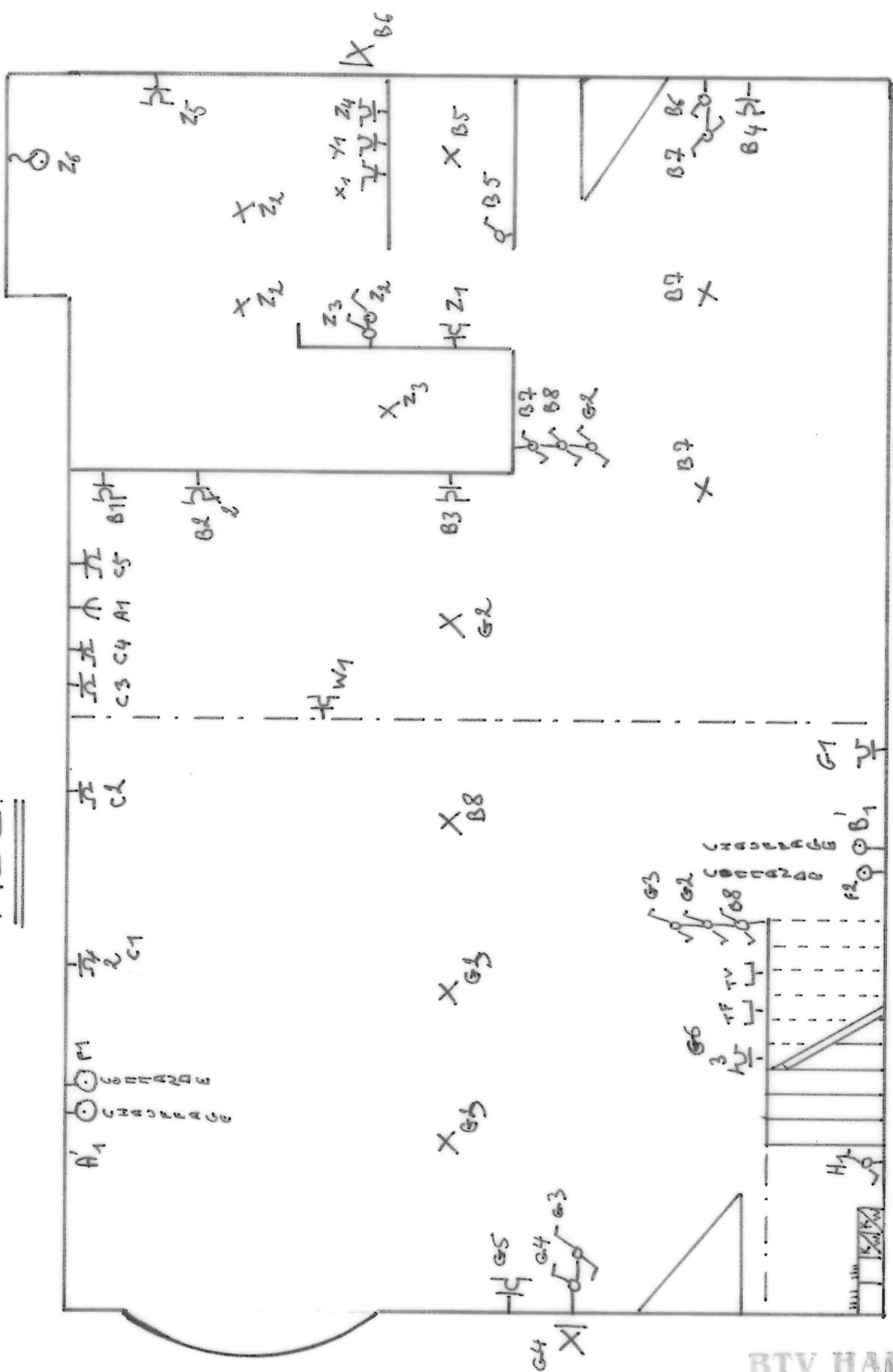
GENERAL		
300 MA	A	B
63 A	20 A	20 A

- A : CHAUFFAGE ACCU N° 1
- B : CHAUFFAGE ACCU N° 2

BTV HAINAUT
organisme agréé
30/03/2007
100 D. BOTTIAUX

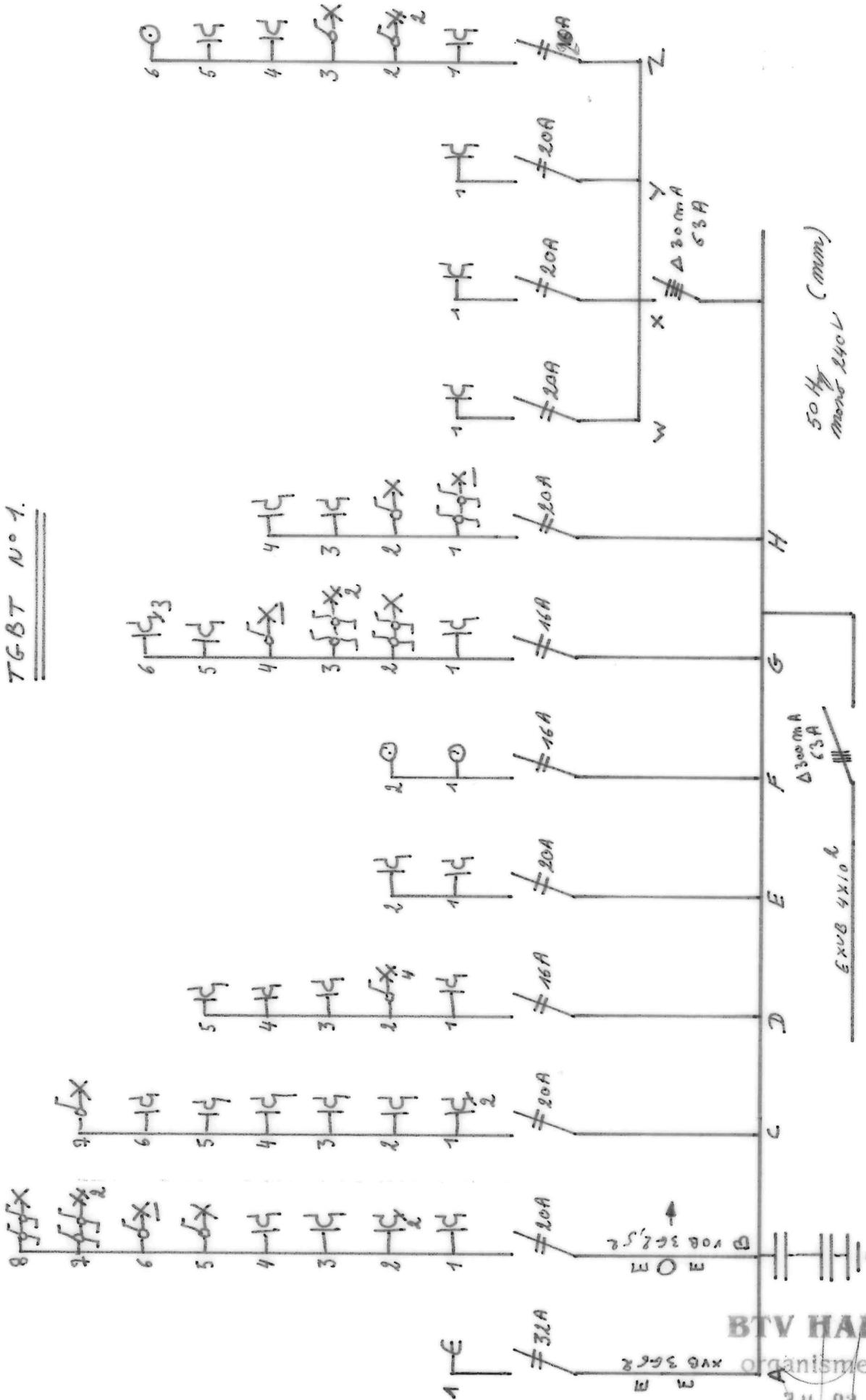
MARCIANELLE
R. GUYAUX

REZ.

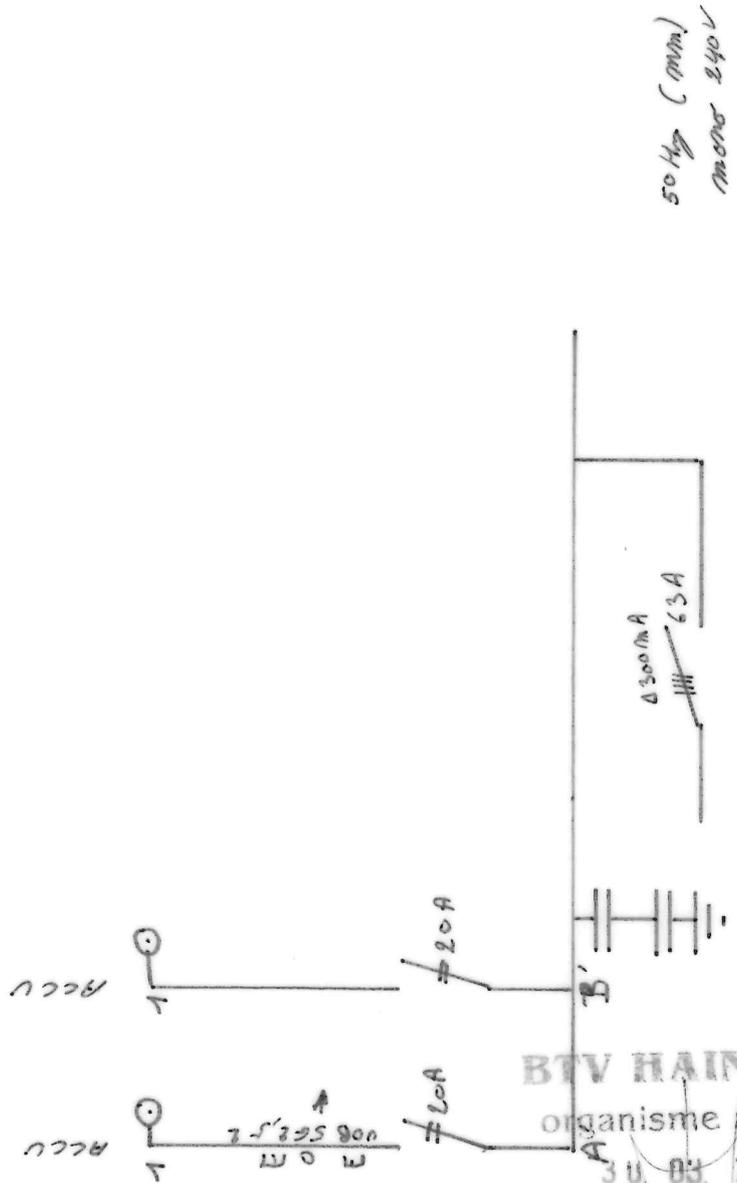


BTV HAINAUT
 organisme agréé
 30.03.2007
 128°E. BOTTIAUX

TGBT N° 1.



TGBT N°2 : CHAUFFAGE (Accus)



BTV HAINAUT
organisme agréé
30.03.2007

126 S. BOTTIAUX